



PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE

Conseil de gestion du 22 février 2023

Délibération PNMM_cdg_2023_03_approbation programme d'action 2023_

Approbation du programme d'action 2023 du Parc naturel marin de Mayotte

Vu le code de l'environnement,

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité,

Vu le décret n° 2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu le décret n°2021-1379 du 21 octobre 2021 modifiant le décret n°2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2022/SGAR/546 du 30 mai 2022 portant composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées n°2016-07 du 24 février 2016 portant approbation du règlement intérieur du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu la délibération du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte PNMM_2020_12 du 18 juin 2020 approuvant la réunion des instances du Parc en visioconférence,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin de Mayotte approuvé par le Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 10 juillet 2013,

Considérant que le quorum est atteint et que le Conseil de gestion peut valablement délibérer,

Article 1 :

Le programme d'action 2023 du Parc naturel marin de Mayotte est adopté.

Article 2 :

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs de l'Office français de la biodiversité.

Le Président du Conseil de gestion du
Parc naturel marin de Mayotte

M. Abdou DAHALANI





Programme d'actions 2023

Le budget total du Parc notifié pour l'année 2023 s'élève à 1,98 M€ d'autorisations d'engagement hors masse salariale (pour 1,90 M€ programmés et 2,06 M€ consommés in fine en 2022) dont 500 000 euros en fonctionnement, 1 300 000 euros en intervention et 180 000 euros en investissement. Le budget du Parc est également abondé par des fonds européens, le FEAMPA, qui financent le système de suivi halieutique (8 agents prévus), par l'Agence française de développement (AFD) qui finance le programme de mesure des paramètres biologiques des poissons cotiers (2 agents prévus) et par la fin du Plan de relance – next generation EU.

L'équipe complète sera composée de 40 agents : 15 emplois permanents dits sous plafond épaulés par 15 volontaires service civique affectés dans les services opération, ingénierie et communication-éducation et 10 agents composant l'équipe de terrain en charge du suivi de la pêche sur financements hors OFB.

Le programme d'actions se compose de projets pluriannuels déjà engagés, ainsi que de nouveaux projets qui sont présentés ici en suivant l'architecture du plan de gestion du Parc.

Orientation 1 : Faire de Mayotte un pôle d'excellence en matière de connaissance et de suivi des écosystèmes marins tropicaux et de la mangrove

Les finalités de cette orientation sont les suivantes :

- Disposer localement des connaissances et de compétences.
- Améliorer la connaissance et le suivi de la biodiversité et des habitats pour leur conservation et leur valorisation.

La première finalité est poursuivie de manière transversale. Chaque projet scientifique dans le parc est analysé sous l'angle de la participation ou de la création de compétences à Mayotte. Il est demandé à chaque partenaire de valoriser ses activités scientifiques en communiquant vers des publics locaux spécialisés (conférence au centre universitaire par exemple) et non spécialisés (cycle de conférences grand public, communication internet en temps réel, documents non techniques, films...).

Projet n°1. Suivre l'état de santé des écosystèmes coralliens

Depuis 1998, l'état de santé des écosystèmes coralliens est suivi très régulièrement. En 2023, comme chaque année, les 21 stations historiques seront étudiées selon le protocole du Global Coral Reef Monitoring Network (GCRMN), standardisé au niveau international et qui permet des comparaisons fines entre les stations GCRMN réparties sur de nombreux territoires.

En complément, comme tous les 3 ans, un suivi MSA (medium scale approach) de 3 types récifaux sera mis en place avec 163 points sur Grande Terre et 37 points sur les ilots pour suivre l'état de santé des récifs frangeants, 43 points sur la barrière de corail et 18 sur les récifs internes.

L'indicateur d'état de santé pour les récifs internes, jusque-là uniquement basé sur les taux de couverture corallienne, fera l'objet en 2023 d'un travail spécifique pour intégrer les abondances relatives par genre et par forme corallienne au calcul de l'indicateur.

Projet n°2. Suivi acoustique des récifs

Pour mieux comprendre les variabilités temporelles (journalière, saisonnière ou annuelle) des communautés de poissons un projet acoustique de recherche et développement intitulé SONOMAY a été initié en 2022 avec la société Reef Pulse

Des hydrophones enregistrent durant une année complète le son ambiant de 4 sites pilotes pour tenter d'identifier des signatures acoustiques d'intérêt : présence d'une espèce ou d'un groupe d'espèces, activités de chasses, de reproduction, etc..

Une partie de cette étude visera à évaluer les redondances et les complémentarités entre la méthode visuelle de suivi (suivis MSA de pente externe / Cf. projet n°1) et la méthode éco-acoustique. Un comité d'experts sera réuni pour discuter les résultats de ces expérimentations et proposer des recommandations sur les indices éco-acoustiques les plus pertinents.

Les sons collectés alimenteront une sonothèque qui sera mise à disposition du grand public et utilisée lors des animations organisées par le Parc ou ses partenaires.

Projet n°3. Suivre l'état de santé des herbiers intertidaux

Sur la base du protocole de suivi partagé au niveau du réseau régional Western Indian Ocean Seagrass Network (WIOSN), le Parc a initié en 2020 un suivi stationnel de 4 herbiers intertidaux connus pour être fréquentés par des tortues en alimentation. En 2023, comme chaque année, un suivi de ces herbiers sera réalisé en janvier-février.

Les résultats des années antérieures montrent des variations sur la structure et la composition des herbiers suivis depuis 2020 avec de premiers signes de dégradation. Mais la surface réduite des stations actuellement suivies empêche d'en tirer des conclusions globales. Des questions plus larges se posent désormais sur l'état de santé des herbiers et le potentiel impact de ces changements sur les rôles fonctionnels qu'ils assurent.

En 2023, le suivi des 4 stations historiques sera élargi à l'ensemble des 4 baies dans lesquels sont réalisés les suivis depuis 2020. L'objectif est d'aller vers la création de nouveaux indicateurs permettant de mieux appréhender la forte variabilité temporelle et la distribution spatiale "diffuse" des herbiers qui sont les principales contraintes en matière de suivi environnemental. Il s'agit à terme de pouvoir assurer un suivi continu de la dynamique spatio-temporelle des herbiers intertidaux de Mayotte en s'affranchissant des variations naturelles du milieu dans les changements observés.

Projet n°4. Suivre l'état de santé des mangroves

Le Parc a démarré en 2022 une campagne de vérité terrain dans les 5 mangroves ayant fait l'objet d'analyse par télédétection en 2021, notamment sur les zones ayant connu de grands changements structuraux entre 2012 et 2020. Cette campagne se poursuivra en 2023. L'objectif est de valider les résultats de la télédétection et de rechercher les facteurs à l'origine de ces variations.

Un suivi standardisé des macrodéchets en mangrove, lancé fin 2022, et se poursuivra en 2023. Des analyses seront menées pour caractériser scientifiquement un lien potentiel entre abondance de déchets et état de santé de la mangrove.

En février 2023, le Parc co-pilotera le comité de suivi des mangroves en partenariat avec le Conservatoire du Littoral. Ce comité, à la fois technique et scientifique, a vocation à réunir les acteurs institutionnels et de la société civile concernés par l'étude et la gestion des mangroves afin d'identifier les rôles de chacun (propriété, gestion, activité, ...) pour ensuite établir des priorités d'action et mettre en œuvre des synergies selon les domaines de compétences de chacun.

Enfin, il initiera en 2023 la déclinaison des plans d'actions en mangroves selon son plan de gestion.

Projet n°5. Protéger les populations d'oiseaux

En 2023, le Parc marin reconduit son partenariat avec le GEPOMAY pour recenser les larolimicoles/ardéidés de la vasière des Badamiers et des autres sites de Petite-Terre, recenser en ULM les sternes sur les principaux reposoirs de Mayotte et suivre les colonies de Phaétons nicheurs (étude des effectifs relatifs sur les principaux îlots de l'est et les falaises de Petite-Terre et étude du succès reproducteur de la colonie de l'îlot Pouhou). Ces travaux s'intègrent ensuite dans la mise en œuvre de l'Observatoire des oiseaux côtiers, initiative nationale qui est la plateforme des acteurs intervenant sur les oiseaux marins.

Après 10 ans de suivis ornithologiques divers, en préparation du prochain plan de gestion du parc marin, un bilan sera conduit pour évaluer l'efficacité des protocoles de suivi, élaborer des indicateurs d'état de santé des populations d'oiseaux et proposer améliorations et nouveaux objectifs de gestion.

Conformément à la *délibération PNMM_del_bur_2021_03_avis APB Saziley* du Bureau du Parc marin du 9 septembre 2021, « une stratégie de protection des sternes à Mayotte sera recherchée avec les professionnels de la mer et les usagers du lagon et une campagne de sensibilisation à l'adresse de l'ensemble des habitants de Mayotte sera menée sur les bons comportements à adopter à proximité des oiseaux marins ». Dans ce cadre une synthèse des connaissances sur les populations de sternes et d'oiseaux marin en hivernage à Mayotte sera réalisée, les impacts potentiels des activités humaines sur ces populations d'oiseaux seront identifiés et des stratégies d'évitement ou de réduction de ces impacts seront recherchées avec les acteurs concernés.

Projet n°6. Mieux connaître les populations de tortues marines

Le Parc cofinance depuis 2020 une thèse sur la « dynamique des plages et la stratégie de ponte des tortues vertes dans un contexte de rapide élévation du niveau relatif marin à Mayotte ». Ce travail devrait se terminer en 2023 et nous apporter des éléments de connaissance sur sont les conséquences de l'élévation du niveau marin sur les plages de ponte, sur le succès reproducteur des tortues (taux d'éclosion, sex ratio) et sur la nidification des tortues. Une réflexion sur les mesures de gestion souhaitables pour accompagner au mieux les évolutions à long terme qui auront été mises en évidence sera ensuite engagée par le Parc et ses partenaires.

Pour contribuer à l'amélioration des connaissance des populations de tortues marines fréquentant Mayotte, le Parc suit régulièrement, en ULM le nombre de traces de montées de tortues sur l'ensemble des plages de Mayotte et suit, à pied, la plage de Titi Moya.

Projet n°7. Suivre les populations de mammifères marins

Un test grandeur nature sera mis en œuvre pour étudier la faisabilité d'un suivi semi-automatique des déplacements des mammifères marins fréquentant Mayotte en utilisant les sons récoltés par les hydrophones du Parc ou de ses partenaires. Les bandes sonores du projet SONOMAY (voir projet n° 3) seront mises à disposition de l'association Globice pour étudier le potentiel de leur nouveau logiciel de détection automatique à identifier les espèces de mammifères marins dans la passe en S, la passe Boueni, le récif sud et nord avec des hydrophones. Si les vocalises des espèces présentes à Mayotte ne sont pas détectées par le logiciel à partir des bandes sonores, un travail participatif Parc marin - opérateurs nautiques sera réalisé pour produire un catalogue acoustique spécifique de Mayotte qui alimentera le logiciel de détection automatique de la région.

En complément, le Parc étudiera la possibilité de réaliser des transects linéaires aériens pour recenser en même temps les mammifères marins et les pressions anthropiques dans le Parc. Cette méthode qui sera utilisée dans la durée à l'échelle de l'océan Indien dans le cadre du projet QWIO devrait nous permettre par exemple d'identifier en même temps les zones de repos des baleines, les zones d'allaitement des baleineaux et les principales zones d'activité humaine en mer.

Projet n°8. Etude de la fréquentation des requins à pointes noires

Une étude sera lancée en 2023 pour caractériser la fréquentation annuelle des juvéniles de *Carcharhinus melanopterus* sur 3 sites où des agrégations ont d'ores et déjà été observées. Un survol mensuel des sites par drone sera réalisé durant une année pour relever la taille, la densité des individus et la nature des habitats fréquentés. Si la qualité des vidéos le permet, l'étude sera complétée par une analyse des comportements sociaux. Ces analyses seront menées en partenariat avec le CUFIR notamment pour la détection automatique des individus.

A moyen terme, les objectifs sont l'étude des phénomènes d'agrégations et la localisation des habitats ayant un rôle fonctionnel important pour les requins à pointes noires.

Projet n°9. Mieux connaître les grandes baleines à l'extérieur du lagon

Initiée en 2022, cette étude menée en partenariat avec la société Boksound utilise trois années d'enregistrements acoustiques des hydrophones installés sur les pentes du nouveau volcan sous-marin, pour étudier la saisonnalité de la présence des baleines (rorquals, baleines bleues pygmées, etc..) présentes sur les 3 années de données analysées. Une revue bibliographique des espèces présentes à Mayotte et une interprétation globale des résultats sera replacée dans le contexte des déplacements de populations à l'échelle du bassin sud-ouest de l'océan indien et fera l'objet d'un rapport d'étude. A moyen terme le Parc marin cherchera à estimer pour chaque espèce le nombre d'individus présents dans le Parc et à évaluer les comportements face à la pollution sonore (trafic maritime, prospection sismique, éruption volcanique, etc..).

Projet n°10. Aider les programmes scientifiques

Le Parc est régulièrement sollicité par des organismes scientifiques pour contribuer à la réalisation de programmes de recherche. Cette contribution peut être financière ou prendre la forme de mise à disposition de temps agent ou de temps navire. Les collaborations suivantes sont prévues en 2023 :

- Poursuite du suivi de l'envasement du lagon, avec le bureau d'étude CREOCEAN, financé par la DEAL et l'IFRECOR, sur deux sites témoins : Passamainty et M'Tsamboro où sont positionnés des pièges à sédiments et des sondes multiparamètres.
- Etude des mouvements, des habitats, et de l'alimentation des raies Manta de récif (*Mobula alfredi*) dans le cadre d'un projet de recherche de l'Université Internationale de Floride sur 3 ans, une première mission de terrain a eu lieu à Mayotte en 2019. L'étude se poursuivra et se terminera en 2023 après un décalage dû à la pandémie de Covid.

- Future Maore Reef ou « Evolution des récifs mahorais depuis le début de l'Anthropocène : nouveaux outils de gestion, prédiction, innovation, sensibilisation et mitigation », lancé en 2021 avec l'Institut de recherche pour le développement (IRD) entre dans sa dernière année de financement (France Relance) mais le suivi des récifs artificiels installés en 2022 se poursuivra encore plusieurs années pour bien comprendre leurs dynamiques. Toutes les actualités de ce projet sont accessible sur <https://www.futuremaoreereefs.org/>
- Le Parc marin accompagnera une équipe de scientifiques pour mener des investigations naturalistes (observations et prélèvements par drone) dans la zone mal connue des -1000 mètres autour de Mayotte.

Projet n°11. Mission scientifique à Zélée

Un suivi scientifique de la Zeélé est prévue tous les 2 ans soit dans le cadre d'un suivi conjoint de Zélée, Geysier et Glorieuses avec la Réserve naturelle nationale (RNN) des Glorieuses tous les 4 ans, soit d'un suivi limité à la Zélée tous les 4 ans. Après la mission commune PNM Mayotte – RNN Glorieuses de 2021, une mission scientifique sera donc organisée en 2023 à la Zélée par le Parc marin. Les suivis qui seront menés, en fonction des conditions météorologiques in situ, comprendront le suivi des écosystèmes via les comptages en plongées GCRMN (voir projet 1) et via l'utilisation de caméras rotatives immergées (STAVIRO, voir projet 19), le suivi des espèces d'intérêt commercila (holothuries, etc..) et le suivi des déchets marins. La sonde de température installée fin 2021 sera remplacée car sa durée de vie n'excède pas 2 ans.

Orientation 2 : Obtenir une bonne qualité de l'eau dans le lagon, notamment par une gestion appropriée des mangroves et en participant à la mobilisation des acteurs pour atteindre les objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de Mayotte.

Les finalités de cette orientation visent à :

- Atteindre et maintenir un bon état écologique des masses d'eau.
- Atteindre un bon état chimique des masses d'eau en maîtrisant *a minima* les paramètres de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE).
- Atteindre et maintenir un fonctionnement hydrodynamique et morpho sédimentaire non impactant pour la productivité et la richesse des écosystèmes.
- Limiter l'abandon de déchets solides afin de préserver l'environnement marin et les usages professionnels, traditionnels et récréatifs.

Projet n°12. Suivre la qualité des eaux littorales

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) est une stratégie européenne visant à atteindre un bon état de la qualité des eaux marines et des eaux douces (eaux de surface et eaux souterraines). Le suivi de l'état de la qualité des eaux marines à Mayotte est assuré par le Parc, les données collectées sont intégrées au rapportage national à la Commission Européenne. Sur chacune des 17 masses d'eau définies dans le lagon, différents paramètres (salinité, température, taux d'oxygène dissous, turbidité, nutriments et phytoplancton) sont mesurés quatre fois par an, contre deux fois par an jusqu'en 2020. Ces données contribueront à l'élaboration des indicateurs du plan de gestion du Parc.

Projet n°13. Suivre le réchauffement climatique et le blanchissement des coraux

Le Parc a mis en place 13 stations de suivi de la température de l'eau de surface afin de caractériser les phénomènes de réchauffement climatique et de blanchissement coralliens. Ces données fines, spécifiques à Mayotte, ont pour objectif d'affiner les outils de prédiction des phénomènes de blanchissement. Pour cela, l'acquisition d'une série temporelle suffisamment longue et continue est nécessaire afin d'établir des seuils de température critique appropriés.

Projet n°14. Développer l'observatoire des déchets marins

Afin de mieux comprendre la dynamique des déchets en mer, le Parc a mis en place depuis 2017 un Observatoire des Déchets Marins qui mène différents suivis scientifiques dont le suivi des macrodéchets sur les plages, sur les récifs et en surface et des microplastiques sur les plages et en mer avec un filet dit « manta ». Des suivis opportunistes des plastiques sont également menés dans les systèmes digestifs de différents animaux retrouvés morts (dauphins, tortues, poissons, gastéropodes, échinodermes, ...).

Toutes les données des suivis en routine sont bancarisées dans la base de données dédiée aux déchets de l'IFREMER (BD DALI). Le Parc participe à une initiative régionale de coopération pour une approche commune de la récolte de données, de surveillance et de rapportage. L'observatoire participe aux actions de sensibilisation pour modifier les comportements et limiter les rejets de déchets dans le Parc.

Projet n°15. Transférer la gestion des filets anti-macro-déchets

Dans le cadre du Plan de relance – Next generation EU, le Parc a poursuivi la phase test initiée en 2021 en installant des filets de récupération de macro déchets sur 11 nouveaux sites, à l'embouchure des cours d'eau et des exutoires, avant la saison des pluies. Le choix des sites a fait l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs y compris institutionnels tout au long de l'année 2022. En 2023 il s'agira de transmettre ces installations et leur gestion aux communes et/ou EPCI en début d'année et de les accompagner tout au long de l'année. Depuis le lancement de ce projet, certaines collectivités sont en train de s'équiper en direct de ce type de dispositif. Si elles le souhaitent, elles pourront être accompagnées par le Parc marin dans leur démarche.

Projet n°16. Faire comprendre le lien entre pratiques et microplastiques

Le projet PLASMA (Plastiques Mayotte) en partenariat avec l'Institut de Recherche pour le développement (IRD) a pour but d'étudier les origines des micro plastiques à Mayotte. Il visera dans un premier temps à mieux comprendre les pratiques locales en termes d'usage de l'eau et leurs impacts pour, dans un second temps, quantifier cet impact sur la distribution des micro plastiques.

Dans le cadre de cette coopération un observatoire participatif avec des établissements scolaires sera mis en place à la rentrée scolaire pour mieux comprendre comment les jeunes mahorais perçoivent la problématique des déchets sur leur département et pour fabriquer des dispositifs low-tech pour le prélèvement de micro plastiques dans les rivières et l'eau de mer. Le but de ce programme est d'établir une modélisation des flux de plastique dans l'environnement avec les élèves.

Orientation 3. Développer une activité de pêche professionnelle hors du lagon, écologiquement exemplaire et pourvoyeuse d'emplois et de produits de la mer pour Mayotte

Les finalités de cette orientation visent à :

- Développer une activité de pêche professionnelle durable respectueuse de l'environnement
- Développer une filière pêche structurée, économiquement viable et créatrice d'emplois
- Favoriser la pérennité des métiers de la pêche.

Projet n°17. Mieux connaître la pêche embarquée (SIH)

Le Système d'Informations Halieutiques (SIH) est un programme national de collecte de données de pêche, déployé à Mayotte par le Parc en lieu et place de l'IFREMER. La collecte de données concernant les pêcheries professionnelles est obligatoire au vu des règlements européens et est financée en partie par l'Europe. Plusieurs actions sont menées pour caractériser les pêcheries professionnelles :

- L'échantillonnage des débarquements de la flotte mahoraise (OBSDEB) ;
- Les calendriers d'activités de la pêche professionnelle et informelle pour chaque navire ;
- Les données biologiques (taille/poids) de certaines espèces au débarquement (OBSVENTE).

Cette collecte prévue au départ uniquement au niveau professionnel est étendue à Mayotte aux autres types de pêche (informelle et vivrière) pour les besoins de connaissance du Parc marin. En 2023, une équipe de six agents de terrain et deux coordinateurs sera dédiée au SIH.

Une nouvelle convention de partenariat avec l'Ifremer et la DPMA sera signée en 2023 et permettra la production de fiches de synthèse pour calculer les indicateurs prévus par le plan de gestion et mieux connaître l'activité de pêche dans la zone économique exclusive du Parc, y compris celle des thoniers seneurs qui ne sont pas échantillonnés par le SIH.

Projet n°18. Recueillir les données biologiques de la pêche (ACCOBIOM)

Le projet ACCOBIOM, financé à 100% via un appel à projet de l'Agence Française du Développement (AFD) vise à collecter des données biologiques à Mayotte de 3 espèces de poissons commerciaux ciblées par la pêche démersale. Il s'agira ensuite d'intégrer ces nouvelles données biologiques locales dans les prochains modèles d'évaluation des stocks, d'identifier et de tester des méthodes d'évaluations innovantes et d'identifier les éléments à pérenniser et/ou à améliorer.

Projet n°19. Evaluer l'état des populations de poissons récifaux (STAVIRO)

En novembre et décembre 2022, une campagne de suivi par caméras immergées STAVIRO a été réalisée sur 229 stations dans et autour du lagon de Mayotte. Les images seront analysées en 2023 et une évaluation de l'état des populations et de leurs évolutions depuis 2017, date de la précédente campagne STAVIRO, sera réalisée.

Projet n°20. Connaître l'état des populations de poissons commerciaux (UVC)

En 2006, un état initial des populations de poissons commerciaux a été dressé à l'aide de comptages visuels en plongée (UVC) en se focalisant sur certains sites d'intérêt (passe en S par exemple). L'objectif du projet est de mettre à jour cet état initial des poissons commerciaux plus de quinze ans après le premier. Ce projet, prévu initialement fin 2022 et décalé en 2023, permettra d'identifier les sites montrant éventuellement une dégradation des populations de poissons commerciaux et d'identifier les espèces apparaissant comme éventuellement surexploitées. Enfin, avec la réalisation d'un grand nombre de nouvelles stations (par rapport au travail de 2006), l'objectif est également de mettre en

place un réseau de suivi à long terme (tous les 10 ans par exemple) de l'évolution des populations de poissons commerciaux à l'échelle de l'ensemble du lagon de Mayotte.

Avec la réalisation de plusieurs stations dans la passe en S, ce projet a également pour but d'évaluer l'effet de la réserve sur les populations de poissons ciblés par la pêche.

Projet n°21. Evaluer l'état des stocks des poissons démersaux (DEMERSTOCK)

L'étude des cycles de vie des espèces est essentielle pour évaluer l'état d'un stock. Ce projet de recherche et développement dans le domaine de l'halieutique vise à :

- Acquérir des données biologiques complémentaires sur 6 espèces de poissons démersaux ;
- Discriminer d'éventuelles différentes populations d'une même espèce à Mayotte ;
- Proposer des indicateurs permettant de mieux décrire l'état des populations de poissons grâce à la combinaison de données biologiques, populationnelles et de spatialisation de l'effort de pêche par combinaison des données issues des projets 18, 19, 20 et 21.

DEMERSTOCK, initié en 2022 en partenariat avec OCEA Consult, est cofinancé par le Plan de relance-Next generation EU. Les résultats du projet doivent ensuite permettre de nourrir la réflexion sur la modernisation de la flotte de pêche locale et les mesures de gestion utiles pour protéger à long terme les ressources halieutiques indispensables à la survie de la filière pêche à Mayotte.

Projet n°22. Développer de nouveaux outils génétiques

Les méthodes actuelles d'acquisitions de données biologiques (taille, sexe, poids, maturité sexuelle...) sont particulièrement chronophages et difficiles dans le cadre de pêcheries multi spécifiques puisqu'elles nécessitent un très gros effort d'échantillonnage *in situ*. Les innovations technologiques permettent aujourd'hui d'acquérir certaines de ces informations à l'aide de prélèvements sur quelques individus. L'objectif de ce projet est d'étudier la possibilité de déployer de telles méthodes d'investigation sur plusieurs espèces de poissons commerciaux très ciblés à Mayotte.

Projet n°23. Mieux connaître la pêche à pied et la pêche au poulpe

La pêche à pied est pratiquée par un grand nombre d'habitants de l'île, c'est pourquoi le Parc suit la fréquentation des platiers de Mayotte tout au long de l'année par survol ULM depuis 2019. A partir de 2023, le protocole de suivi par survol sera adapté pour concentrer l'effort d'échantillonnage sur les périodes de grandes marées basses.

Les enquêtes terrain débutées en 2022 seront poursuivies en 2023. L'effort d'échantillonnage sera accru avant et après la fermeture de la pêche au poulpe afin d'évaluer l'effet de la fermeture. Les suivis seront ensuite poursuivis sur 2 sites sélectionnés en fonction de leur fréquentation afin d'étendre les connaissances sur d'autres platiers. ces enquêtes terrain sont l'occasion d'améliorer les connaissances sur les pratiques et les captures des pêcheurs, notamment de poulpes.

Le suivi biologique des poulpes sera poursuivi avec la collecte des données sur la taille, le poids, le sexe et le stade de maturité des poulpes pêchés grâce à la collaboration de nombreux pêcheurs à pied. L'objectif est de collecter plus d'information sur les stades de maturité. Il est envisager de tester en 2023 l'utilisation de pots à poulpes pour faciliter le recrutement et l'observation des individus (protocole non légal), notamment pendant la période de fermeture de la pêche.

Projet n°24. Mieux connaître les langoustes

En 2023, le parc marin lancera une première étude pour améliorer nos connaissances sur la biologie des populations de langoustes présentes à Mayotte. Cette étude s'attachera à déterminer la période de reproduction, la taille de maturité sexuelle et la structure génétique de la population de la langouste à Mayotte et dans le Canal du Mozambique afin de réfléchir à des mesures de gestion durable pour protéger sur le temps long les pêcheries de langoustes.

Projet n°25. Actualiser l'étude sur l'impact de la pêche au djarifa

La pêche au djarifa est soumise à autorisation des Affaires maritimes après avis du Parc marin. A ce jour, aucune demande n'a été déposée alors que la pratique, qui appartient au patrimoine culturel de Mayotte, existe toujours. Afin de s'assurer que cette pratique se fasse dans les règles et respecte les écosystèmes, nous proposons de mettre à jour l'étude de 2009 sur l'impact du *Djarifa* au regard de l'évolution des pratiques depuis une quinzaine d'année.

Projet n°26. Suivre les dispositifs de concentration de poissons (DCP) ancrés

La mise en place du réseau de DCP ancrés s'est achevée mi-2022 avec un total de 14 dispositifs installés au large de Mayotte. Pour garantir la durabilité de ces dispositifs, il est nécessaire d'effectuer des entretiens réguliers (vérification de l'état des agrégateurs, remplacements des bouées abimées...). Un marché pluriannuel concernant l'entretien de ces DCP sera donc mis en place à partir du milieu du début de l'année 2023 pour les 3 prochaines années.

Les suivis des captures (SIH) et de l'agrégation (par des plongeurs du Parc) seront poursuivis en 2023 afin de mieux comprendre l'agrégation des espèces pélagiques autour des DCP mahorais (type d'espèce, variabilité saisonnière, biomasse et/ou densité...). L'efficacité de chaque DCP sera ainsi évaluée à partir des données de pêche récoltées.

Projet n°27. Expliquer au plus grand nombre la réglementation sur la pêche

L'arrêté préfectoral encadrant l'ensemble des activités de pêche à Mayotte a été publié en juin 2018. Pour mieux informer les pêcheurs professionnels sur les dispositions de cet arrêté, le Parc a travaillé en 2021 sur l'élaboration de supports de communication adaptés aux pêcheurs vivriers ou de loisirs. Finalisé et imprimé en 2022, il a été distribué aux pêcheurs professionnels et partenaires. Le parc continuera ce travail en 2023 et l'étendra à la pêche de loisirs (en pirogue, en navire à moteur, à pied). Une fois les supports testés et finalisés, ils seront présentés aux Affaires maritimes pour validation du contenu réglementaire avant d'être diffusés aux publics cibles.

Dans le but d'accompagner les pêcheurs vers la réalisation de leurs obligations déclaratives, le Parc souhaite créer en 2023 un outil fonctionnel permettant aux pêcheurs d'identifier correctement les poissons prélevés. Ce travail est également en cours dans les autres DOM (par l'Ifremer) et la conception de cet outil se fera donc en concertation avec les équipes Ifremer des stations de La Réunion, de Guyane et de Martinique.

Projet n°28. Réguler la pêche à la senne dans le Parc

En 2021 le Conseil de Gestion a voté une délibération visant à interdire l'utilisation de senne tournante dans l'ensemble de la ZEE de Mayotte. En 2023, le Parc poursuivra ces efforts pour faire aboutir cette délibération et pour tenter d'estimer scientifiquement l'impact des thoniers senneurs sur l'activité des pêcheurs locaux et sur les espèces protégées.

Orientation 4. Développer les filières aquacoles respectueuses de l'environnement, en particulier celles qui bénéficient directement aux populations locales

La filière piscicole mahoraise est aujourd'hui en sommeil. L'équipe du Parc ne prévoit pas de projet sur le développement de la filière en 2023 mais reste ouverte à tout projet visant à l'accompagnement d'une reprise durable des activités. Le Parc continuera à participer aux discussions pilotées par le Conseil départemental pour relancer la filière.

Orientation 5. Faire découvrir le milieu marin et sa biodiversité grâce à l'organisation des activités de loisirs et la professionnalisation des acteurs du tourisme.

Les finalités de cette orientation visent à :

- Assurer l'accès à des activités récréatives et de découverte organisée et en harmonie avec les écosystèmes marins.
- Accompagner un développement touristique durable de découverte du milieu marin et contribuer aux choix stratégiques vers la mise en place d'un écotourisme.

Projet n°29. Soutenir le réseau Reef check

En 2023, le Parc continuera à soutenir les activités liées au projet Reef Check, suivi participatif de l'état de santé des récifs coralliens mené à l'échelle internationale. Le suivi des stations historiques implantées en 2000 sera poursuivi en 2023.

Le Parc marin souhaite renforcer le caractère participatif et l'implication des populations locales dans la démarche Reef Check. Une feuille de route pour l'animation de la démarche Reef Check à Mayotte sera réfléchiée avec nos partenaires traditionnels et de nouveaux partenariats seront recherchés. Une réflexion sur la mise en place de nouvelles stations accessibles en palmes-masque-tuba et sur la communication des résultats sera également engagée.

Projet n°30. Développer le réseau TsiÔno

Le réseau d'observateurs bénévoles TsiÔno a été créé en 2015 par le Parc. Depuis, de nombreux outils de sensibilisation et de communication ont été élaborés afin d'attirer et de fidéliser les observateurs. L'animation du réseau continuera à être menée en continu par le Parc à travers une présence régulière au ponton de plaisance, des échanges avec les acteurs, la distribution de posters sur les espèces et la diffusion d'une série de vidéos sur TsiÔno.

Sur la base des recommandations de l'étude réalisée en 2022 à partir des données opportunistes issues du réseau, des pistes de réflexion pour améliorer la stratégie de collecte du réseau seront proposées. Sera notamment étudiée la définition d'objectifs et de protocoles associés pour des campagnes ciblées (durée déterminée, espèces emblématiques, zone cible, etc..). Une campagne pour réunir des photos de caudales de baleine à bosse pendant la prochaine saison des baleines sera par exemple mise en place.

La veille des populations d'étoile de mer dévoreuse de corail *Acanthaster* se poursuivra grâce au réseau TsiŌno et aux observations opportunistes faites par les agents du Parc et les professionnels du monde maritime. En cas de pullulation de cette espèce, le matériel spécifique acquis par le Parc permet la gestion en urgence des populations afin d'éviter la dégradation rapide des récifs coralliens affectés.

Projet n°31. Valoriser les activités liées au tourisme en mer

A partir des enquêtes de terrain réalisées en 2021, des concertations avec les acteurs du développement et les membres du Conseil de gestion, le Parc valorisera en 2023 un état des lieux de la filière : profil des usagers de la mer, répartition de la fréquentation touristique sur le lagon, caractérisation des activités nautiques et estimation du bilan économique de la filière.

Projet n°32. Développer le label « Engagé pour la nature avec le Parc marin »

Depuis plusieurs années le Parc est régulièrement sollicité par certains acteurs économiques pour les conseiller sur la mise en œuvre d'actions pour réduire, éviter ou compenser leurs impacts directs ou indirects sur le milieu marin ou pour concourir activement à la préservation de la biodiversité marine. Le Parc structurera en 2023 une stratégie et une procédure de labellisation de ces partenaires autour de la démarche « Engagé pour la nature avec le parc naturel marin de Mayotte ». Il s'agit d'accompagner les acteurs économiques volontaires vers des activités et des démarches vertueuses et de valoriser ces moteurs de la modification de nos comportements.

Projet n°33. Elaborer un guide des loisirs en mer

Destiné aux usagers du lagon, le guide des loisirs en mer contiendra toutes les informations nécessaires pour la pratique d'activités en adéquation avec la protection du patrimoine naturel de Mayotte (réglementation et bonnes pratiques). La conception graphique, l'impression et la diffusion du guide sont prévus au début du second semestre 2023.

Orientation 6. Pérenniser et valoriser les pratiques vivrières et les savoirs traditionnels dans le cadre d'une gestion précautionneuse du lagon.

Les finalités de cette orientation visent à :

- Assurer des pratiques vivrières et traditionnelles respectueuses du lagon et des ressources.
- Pérenniser les pratiques et les savoirs.
- Valoriser le patrimoine culturel lié au milieu marin.

Projet n°34. Promouvoir la pirogue à rame et le patrimoine culturel marin

Suite au succès de la première édition du Festival Laka, Le parc organisera avec ses partenaires la seconde édition fin 2023 avec une première journée consacrée au village des traditions liées à la mer et une deuxième journée centrée autour de la traditionnelle course de pirogue « le défi du Fundi ». Il est à noter que les lauréats de l'appel à projets artistiques « l'art et la mer » (voir projet n° 34) viendront présenter leurs créations pendant le Festival.

L'objectif de cet événement est de valoriser et de faire découvrir au plus grand nombre le patrimoine culturel marin de Mayotte avec des ateliers participatifs, un plateau artistique, des palabres et des contes et légendes sur le milieu marin. Une forte couverture médiatique de cet événement est attendue pour renforcer l'impact de cet événement appelé à devenir incontournable.

Projet n°35. Sécuriser la pêche vivrière à partir des pirogues traditionnelles

En 2023, le Parc marin étudiera avec ses partenaires les conditions à réunir, tant techniques que juridiques, pour permettre le maintien d'une pêche vivrière durable à partir d'embarcations traditionnelles.

Projet n°36. Valoriser nos liens à la mer grâce à la création artistique

L'appel à projets artistiques « L'Art et la Mer » copiloté par le Parc et la Direction des Affaires culturelles de Mayotte a été lancé en 2022. Les sept projets sélectionnés, parmi 17 candidatures reçues, se dérouleront tout au long de l'année 2023. Le Parc et la DAC constituent un comité de suivi qui prévoit de valoriser la démarche globale de la création artistique en lien avec l'environnement marin via des articles dans des revues nationales dédiées (DAC) et par un témoignage photo et écrit pour compiler l'expérience dans un beau livre (Parc). Par ailleurs, le comité de suivi accompagne les artistes pour favoriser le déploiement de la démarche en éducation artistique et culturelle ainsi que l'implantation et la diffusion des futures productions.

Certaines œuvres pourraient faire l'objet d'installations pérennes. D'autres seront éphémères ou dépendront de la multiplicité des occasions de diffusion. Le Parc a pour objectif de favoriser au maximum les ponts entre les artistes et les acteurs du territoire (associations traditionnelles, scientifiques, pédagogues...) et entre les œuvres et les publics. Certaines œuvres sont attachées à un lieu. Comme dit précédemment, tout ou partie des œuvres seront diffusées, installées, performées durant le Festival Laka, et à l'occasion lors d'autres événements ou dans d'autres lieux (FISM, Rdv du Parc, MuMA, ...). La publication d'une 2^{de} vague de l'appel à projets « L'Art et la Mer » est prévue par le Parc et la DAC.

Projet n°37. Construire une alternative locale au Msindzano

Les femmes mahoraises se confectionnent un masque de beauté traditionnelle dont la fabrication consiste à frotter un bois de santal sur un tabouret en corail. Malgré l'interdiction de récolte du corail depuis plusieurs années, l'activité continue.

Pour préserver les récifs coralliens et permettre à la femme mahoraise de perpétuer la tradition, le Parc travaille pour proposer une alternative au tabouret en corail. En 2022, l'entreprise locale céramique Mayotte a produit pour le Parc un tabouret en céramique mélangé avec du Kaolin local qui a pu être librement testé lors du Festival Laka. Devant le succès de cette initiative, le Parc prévoit en 2023 de travailler autour de la conception d'un tabouret local, 100% sans corail, susceptible d'être adopté par les femmes mahoraises.

Orientation 7. Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, de la mangrove aux espaces océaniques, notamment par la formation et la sensibilisation du plus grand nombre.

Les finalités de cette orientation visent à :

- Préserver les habitats et leur connectivité, de la côte aux espaces océaniques.
- Préserver les espèces protégées, rares, emblématiques ou menacées.
- Former et sensibiliser le plus grand nombre.

Projet n°38. Sensibiliser les scolaires (les petits fundis du lagon)

Le programme pédagogique « **Les petits fundis du lagon** » permet chaque année au Parc de donner l'occasion à près de 2000 enfants de s'impliquer durant l'année scolaire sur divers aspects de la connaissance et de la protection de la biodiversité marine. Cet appel à projets est couplé à un marché de sorties pédagogiques en mer permettant d'embarquer les élèves à la découverte des richesses du lagon. Ce marché est actuellement notifié jusqu'à début août 2023 (reconductible +1 an) avec un groupement d'opérateurs nautiques de l'île.

L'appel à projets 2023 /2024 sera publié mi-avril 2023. Le Parc y intégrera les animations développées en 2022 (continuum terre-mer) ainsi que les nouveaux outils conçus en 2022. En 2023, de **nouveaux outils pédagogiques** vont être réalisés :

- 3 panneaux pédagogiques magnétiques pour comparer un récif sain et un récif dégradé, ainsi qu'une carte de Mayotte où placer les espèces emblématiques ;
- Une réédition des 250 plaquettes d'identification des mangroves pour diffuser aux animateurs, enseignants et guides d'excursions en mer ;
- Un puzzle en 3D d'une patate récifale pour identifier l'architecture et la diversité des coraux ;
- Un film immersif diffusé via des lunettes VR permettra de plonger dans la passe en S ;
- 2500 nouveaux exemplaires du cahier d'activités pédagogiques du Parc ont été édités fin 2022 pour continuer la diffusion auprès des élèves du 1^{er} degré.

Projet n°39. Sensibiliser les enfants hors du cadre scolaire

Organisée durant les vacances scolaires, l'opération « **Premières bulles au pays du corail** » vise à faire découvrir le milieu marin à une centaine de jeunes (12-18 ans) d'une manière concrète avec des ateliers pédagogiques et des activités nautiques. L'événement change de site chaque année afin de bénéficier aux jeunes de communes différentes. Le site pour l'édition 2023 doit être défini en fonction de la qualité de l'eau, de la capacité d'accueil d'un événement et de l'implication de la collectivité.

En 2023, le **Festival de l'image sous-marine de Mayotte**, financé par le Parc, prévoit de poursuivre son développement. Basé à Mamoudzou pour les projections payantes, les projections destinées au jeune public seront organisées dans plusieurs établissements scolaires (Mgombani, Doujani, Lycée des lumières) ainsi qu'au Pôle culturel de Chirongui. Une piste est en cours d'exploration avec le cinéma Alpa Jo. Le concours de dessins, rebaptisé « **Concours Jack Passe** » sera remis au cœur du festival avec une meilleure valorisation des affiches gagnantes.

Le Parc participe par ailleurs à une série d'événements partenaires qui s'adressent au jeune public : fête de la nature, fête de la tortue, journées du patrimoine, fête de la mer... Les autres événements du Parc accueillent également du jeune public : cycle de RDV du Parc, festival Laka.

Projet n°40. Sensibiliser tous les publics

Chaque année, en plus des actions de communication qu'il met en place, le Parc fait appel à l'ensemble des canaux de diffusion disponibles sur l'île pour communiquer avec tous les publics et crée des outils de sensibilisation adaptés aux usagers.

En 2023, une collaboration avec la direction éditoriale de Mayotte 1^{re} permettra de concevoir des contenus adaptés à la TV, au web (série docu web) et à la radio (chronique quotidienne ou podcast) dans le but de valoriser le patrimoine marin et les acteurs de la mer.

Le Parc poursuit les campagnes d'information liées aux réglementations en matière d'environnement et de pêche durable, diffusées dans les espaces destinés aux touristes et aux usagers de loisirs : horaire de marées annuel, avions et aéroport, ports de plaisance, centres nautiques...

Une stratégie par objectif sera établie en 2023 pour décliner les messages via des parcours de sensibilisation : panneaux, nudge (« coup de pouce »), ... (pêche à pied ou embarquée, bonnes pratiques de plaisance en mer, usages littoraux et îlots...). Ces équipements feront l'objet d'une stratégie territoriale de signalétiques afin d'objectiver leur priorisation et permettre leur suivi et entretien.

Les relations presse maintiendront un rythme soutenu toute l'année afin de faire connaître les missions et les objectifs du Parc marin. Quelques temps forts seront marqués par des invitations ou des conférences de presse (alternative au tabouret *msindzano*, sortie du guide du lagon, Festival Laka, etc..).

Projet n°41. Animer un cycle de conférences pédagogiques

En 2023, le Parc poursuivra son cycle de « Rendez-vous du Parc », conférences pédagogiques très interactives visant à présenter des actions et des projets du Parc et de ses partenaires au public. Au rythme de 2 à 3 par an, tous les sujets doivent pouvoir être traités avec l'adaptation des contenus à partir des résultats et production du projet qui est mis en lumière.

En mai, le Rendez-vous du Parc « *A l'écoute du monde du silence* » sera accueilli dans le cadre du festival de l'image sous-marine de Mayotte. Il s'agira de décrypter le travail des acousticiens pour connaître l'état de santé des récifs et des espèces marines. Il permettra également de mettre en avant la collaboration entre scientifiques et artistes.

Projet n°42. Renforcer la communication numérique

Depuis sa création en 2020, le site internet du Parc sert de vitrine et de carte de visite, il doit donc rester dynamique et être à jour. En 2023, l'effort sera maintenu pour intégrer de nouveaux contenus : vidéos, actus, documents utiles (cartes, rapports), chiffres-clefs, ... Le référencement du site doit également faire l'objet d'un effort toujours soutenu de sources d'accès : sites partenaires, plateformes, réseaux sociaux, etc.

L'année 2023 commence avec plus de 4300 abonnés à la page Facebook du Parc. L'objectif de l'année 2023 est de développer son audience locale (seul ¼ des followers est basé à Mayotte) avec des parutions régulières et des publications vidéo ou infographiées. Des séries thématiques de publications seront programmées en fonction des sujets phares de l'année. La page Facebook renverra régulièrement ses lecteurs vers le site internet du Parc.

L'enquête auprès des jeunes est à compléter pour mieux connaître les outils et les messages qui les interpellent : autre réseau digital, événement ou campagne dédiés, série TV...

Projet n°43. Créer des relais de sensibilisation (les ambassadeurs du lagon)

L'appel à projets « *les ambassadeurs du lagon* » permet au Parc d'accompagner et de soutenir des projets de médiation environnementale visant à développer l'appropriation des enjeux de développement durable par la population dans son environnement littoral et marin. Après avoir tiré les enseignements de l'appel à projet « *les ambassadeurs du lagon 2021* », un nouvel appel à projets sera publiée en 2023.

D'août à novembre 2022, une consultation a été réalisée auprès des 14 lauréats des 4 éditions précédentes de l'appel à projet pour recueillir les besoins et attentes des porteurs de projets envers le Parc naturel marin et le réseau des Ambassadeurs du lagon. Ce travail servira de base pour mettre à jour notre stratégie de renforcement du tissu de citoyens-relais en matière de sensibilisation aux enjeux de la biodiversité marine. Il est prévu des actions de formation, des ateliers de co-construction et des rencontres informelles entre le Parc marin et les associations de l'île travaillant sur les mêmes problématiques.

Il est à noter que le Parc accompagne également les porteurs de projet hors appel à projet sur des problématiques en relation avec une ou plusieurs orientations de son plan de gestion du Parc naturel marin de Mayotte en application de la délibération du Conseil de gestion du PNM_2016_07_critères d'attribution des subventions_.

Projet n°44. Protéger les tortues marines

Le Parc poursuivra en 2023 ses actions de préservation des tortues marines à travers son rôle d'animateur du REMMAT (Réseau Echouage Mahorais des MAMmifères marins et des Tortues marines) qui sauve chaque année une dizaine de tortues. Un accent sera mis sur le déploiement de la stratégie de communication et de fédération des membres du REMMAT rédigé en 2022.

En 2023, le Parc continuera à apporter son soutien financier et technique aux différents projets du territoire en lien avec la conservation des populations de tortues marines dans le cadre des Plans nationaux d'action (PNA) tortue.

Projet n°45. Contribuer à la bonne gestion des APB tortues

EN 2023, les équipes du Parc naturel marin de Mayotte continueront à accompagner les services de l'Etat et plus particulièrement la DEAL dans le suivi et la gestion des deux nouveaux Arrêtés préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) dédiés aux tortues marines. Il s'agira en particuliers de coconstruire la stratégie d'accès aux sites pour les différents acteurs (scientifiques, associations, professionnels de la mer ...) et de définir un plan de contrôle de ces deux nouveaux périmètres.

Projet n°46. Limiter l'utilisation des ancres grâce aux mouillages écologiques

Depuis sa création, le parc travaille à limiter les impacts de l'ancrage sauvage par la mise en place de dispositifs d'amarrage dans tout le périmètre du lagon. Dans le cadre du marché public en cours, le parc de 78 mouillages sera contrôlé et entretenu tout au long de l'année 2023.

Suite à la consultation des usagers de la mer menée en 2021 et 2022 et à l'identification de nouveaux besoins en dispositifs d'amarrage, il est prévue en 2023 l'ajout et/ou la transformation de 27 mouillages dans l'ensemble du lagon.

Orientation 8. Gouvernance

Les objectifs définis par le plan de gestion en matière de gouvernance visent à :

- Assurer le bon fonctionnement des instances de décision et l'efficacité des processus de concertation.
- Assurer la mise en œuvre du plan de gestion.

Projet n°47. Assurer le bon fonctionnement du conseil de gestion

Le conseil de gestion du Parc se réunit au moins deux fois par an et le Bureau, qui dispose de larges délégations de pouvoir en matière d'avis et d'avis conforme, peut se réunir autant que nécessaire.

Projet n°48. Emettre des avis sur les aménagements soumis à autorisation

Le conseil de gestion est régulièrement consulté sur les projets d'aménagement ou de planification en lien avec le milieu marin. L'équipe du Parc examine les dossiers, participe à diverses réunions techniques et prépare les éléments utiles pour éclairer le Conseil de gestion ou le Bureau.

Projet n°49. Veiller au respect de la réglementation

Le Parc naturel marin de Mayotte assurera tout au long de l'année 2023 ses missions de surveillance, de contrôle et de police des aires marines protégées. Les agents du Parc dont deux sont inspecteurs de l'environnement s'assureront régulièrement de la connaissance et du respect de la réglementation par les usagers. Certaines opérations pourront être effectuées dans le cadre de campagnes ciblées, notamment dans la Passe en S, au sein des arrêtés de protection de biotope dédiés de Saziley et Papani/Poudjou ou lors de la saison d'observations des baleines pour limiter leur dérangement.

Projet n°50. Valider la stratégie scientifique du Parc

Il est nécessaire d'accompagner les équipes techniques du Parc dans leurs réflexions sur l'acquisition de connaissances. Pour répondre à cet objectif, un groupe de travail d'experts en matière d'eaux littorales (GT experts ELIT MAYOTTE) a été mis en place en 2013. Il se réunira en 2023, comme tous les ans à l'exception de 2021, pour accompagner la mise en place de la Directive cadre sur l'eau (DCE) pour les eaux côtières de Mayotte, notamment en conseillant le Parc pour la mise en place et le suivi des indicateurs DCE. Il conseille également le Parc pour la mise en œuvre d'indicateurs internes sur les volets qualité de l'eau et patrimoine naturel complétant l'évaluation réglementaire de la DCE.

Projet n°51. Construire le tableau de bord du Parc

Le travail de construction du tableau de bord continuera en 2023 en priorité sur les indicateurs géospécialisés permettant d'évaluer l'état des habitats et des espèces et sur les indicateurs permettant d'évaluer les pressions sur le milieu marin. Le travail participatif de mise à jour de la carte des vocations conduit en 2022 avec les membres du Conseil de gestion et les partenaires du Parc naturel marin de Mayotte sera poursuivi au fil de l'eau et de l'acquisition de nouvelles connaissances.

Projet n°52. Comment va le Lagon ?

Projet transversal à tous les objectifs du plan de gestion, il s'agira en 2023 de travailler à la production d'une première synthèse de l'état de santé du Parc naturel marin de Mayotte. Ce travail, basé sur les onze premières années d'existence du Parc et l'ensemble des données et études collectées, réalisées et actualisée fera l'objet d'une publication grand public.